

Assemblée bourgeoise du lundi 4 mars 2024 à 19h30 à la salle communale de Mervelier

Cette assemblée bourgeoise a été convoquée par le journal officiel n° 7 du 22.02.2024, ainsi que par l'info communale distribuée dans tous les ménages. Une convocation a également été posée au panneau d'affichage public et sur le site internet communal.

Ordre du jour :

1. Adopter le procès-verbal de l'assemblée bourgeoise du 26.04.2022
2. Discuter et donner son avis quant à l'adoption d'un crédit de construction de Fr. 35'000.00 pour des travaux d'amélioration énergétique du bâtiment Cerneux-Sur-l'Eau, à couvrir par voie d'emprunt et donner compétence au Conseil communal pour contracter et consolider le financement.
3. Discuter du remaniement parcellaire de Mervelier :
 - a. Accepter d'englober les terres communales dans le périmètre ;
 - b. Voter un crédit de Fr. 292'000.00 pour le financement de la subvention communale de 7.5 % du devis total de l'avant-projet du remaniement parcellaire, à couvrir par voie d'emprunt et donner compétence au Conseil communal pour contracter et consolider le financement.
4. Divers.

Nomination d'un président et d'un scrutateur

Monsieur TD est proposé et nommé Président par l'assemblée.

Monsieur GK est nommé scrutateur.

Il y a 11 personnes bourgeoises présentes à cette assemblée.

TD ouvre l'assemblée et remercie les personnes présentes.

1. Adopter le procès-verbal de l'assemblée bourgeoise du 26.04.2022.

L'assemblée l'adopte à l'unanimité par une levée de main sans aucune modification.

2. Discuter et donner son avis quant à l'adoption d'un crédit de construction de Fr. 35'000.00 pour des travaux d'amélioration énergétique du bâtiment Cerneux-Sur-l'Eau, à couvrir par voie d'emprunt et donner compétence au Conseil communal pour contracter et consolider le financement.

Rapporteur : AM

Les travaux ont été demandés par les locataires. Par exemple, si les portes des chambres du haut sont ouvertes, avec les courants d'air, le poêle à pellets s'éteint. (seul chauffage de cette maison)

Montant de la dépense :

• Fenêtres et portes	Fr. 28'000.00
• Isolation murs cave	Fr. 4'000.00
• Divers et imprévus	<u>Fr. 3'000.00</u>
• Total du crédit	<u>Fr. 35'000.00</u>

Au vote à main levée, à l'unanimité, l'assemblée préavise favorablement ce crédit de construction.

3. Discuter du remaniement parcellaire de Mervelier :

- a. Accepter d'englober les terres communales dans le périmètre ;
 - b. Voter un crédit de Fr. 292'000.00 pour le financement de la subvention communale de 7.5 % du devis total de l'avant-projet du remaniement parcellaire, à couvrir par voie d'emprunt et donner compétence au Conseil communal pour contracter et consolider le financement.
-

Rapporteur : CC du Service de l'économie rurale

Améliorations foncières dans le domaine de l'agriculture

Assemblée bourgeoise et communale de l'avant-projet de RP à Mervelier

Service de l'économie rurale (CCi) Courtemelon, le 4 mars 2024

Bases légales

- Loi fédérale sur l'agriculture
- Ordonnance fédérale sur les améliorations structurelles
- Loi et décret cantonal sur le développement rural
- Loi cantonale sur les améliorations structurelles

Ressources financières inscrites au plan financier (PFI) 2022-2026 de la RCJU

Canton : 2.9 millions / an
Confédération: 3-3.5 millions/ an

Selon budget 2024

Améliorations foncières



Remaniements parcellaires

- 10 localités (en cours)
- ~20 localités à réaliser (7'000 ha)

Desserte rurale (accès aux fermes et chemins d'exploitation)

- un réseau cantonal de 1600 km
- nouvelle mesure REP (remise en état périodique)



Alimentation en eau

- réseaux dans différents états
- soutien pour villages en zones collines et montagne et fermes isolées

Drainages

- 2'700 ha drainés (dans différents états)
- priorité aux SDA (surfaces d'assolement)



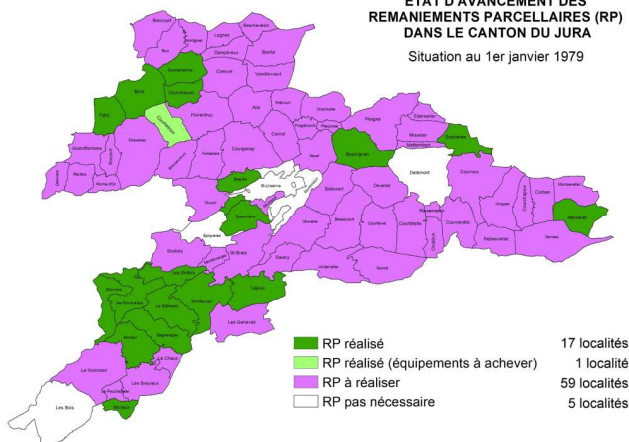
Aménagements de pâturages

- 6'000 ha de pâturages et pâturages boisés
- soutien aux infrastructures selon le PGI (plans de gestion intégrée)

ECR/JPL/cf - janvier 2017

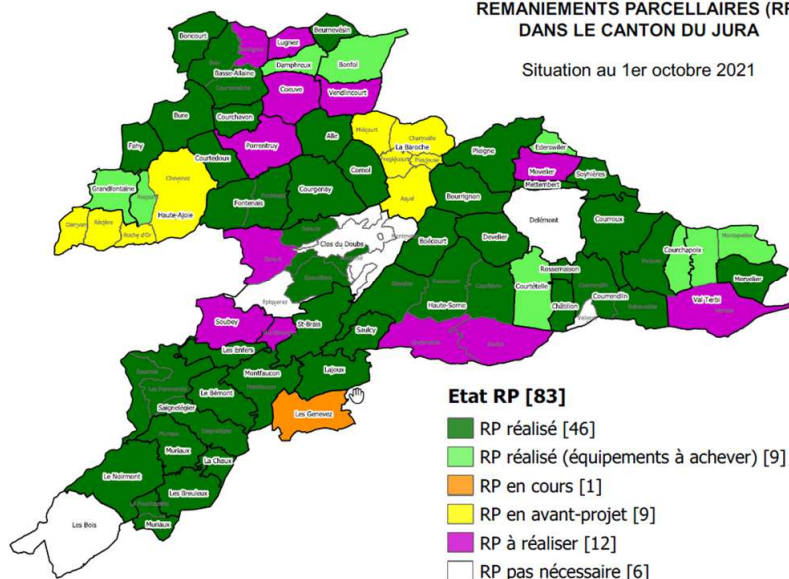
ETAT D'AVANCEMENT DES REMANIEMENTS PARCELLAIRES (RP) DANS LE CANTON DU JURA

Situation au 1er janvier 1979



ETAT D'AVANCEMENT DES REMANIEMENTS PARCELLAIRES (RP) DANS LE CANTON DU JURA

Situation au 1er octobre 2021



o

Les objectifs du RP

- Rationalise le travail et les coûts de production
- Améliore l'accès aux parcelles
- Regroupe les structures foncières
- Cible les actions propres aux communes
- Vise le développement des entreprises agricoles
- Lutte contre l'érosion
- Promeut et préserve la biodiversité (SPB)

Les avantages (population)

- Diminution du trafic rural à l'intérieur du village
- Amélioration des chemins utilisés
- Protection des objets naturels et environnementaux
- Plus-value paysagère
- Partage et compréhension des attentes mutuelles



Les avantages (commune)

- Remise en état du réseau de chemins ruraux
- Diminution des coûts d'infrastructures
- Amélioration des conditions cadres (secteur primaire)
- Maîtrise des terrains en zone constructible
- Couplage avec la révision du PAL
- Diminution des conflits (voisinage)
- Protection des objets environnementaux renforcée

Les inconvénients

- Mobilité des terres (y.c. fermage)
- Grands secteurs forestiers exclus du RP
- Aspect émotionnel lié à la terre (patrimoine familial)
- Coûts: en moyenne 10'000-14'000 fr/ha

Commune: 7.5% min

Propriétaire: 15-20%

Infrastructures neuves

Méthode de travail

- Processus participatif
 - ↳ Chaque acteur sera entendu
 - ↳ Recherche du consensus

- Journée des vœux
 - ↳ Présence de personnes neutres, non impliquées dans la commune



Planification

- Début des études Avant-Projet => 2022
- Visite des Services de l'Etat => 4 avril 2023
- Visite fédérale OFAG => 15 septembre 2023
- Assemblée d'information => 7 décembre 2023
- Dépôt public périmètre et statuts => 1^{er}déc-20 déc. 2023
17 oppositions (14 levées par ECR et 3 en cours)
- Assemblées des crédits => 4 mars 2024
- Assemblée de constitution => **avril-mai 2024**

Les coûts / Projection

- Devis avant-projet => **3'889'000.- / 50'000.-** (non subv.)
- Subvention fédérale env. 37% (sans bonus 0-5%)
- Subvention cantonale env. 38% (compétence GVT)
- Subvention communale min. 7.5% (selon la loi cantonale)
- Solde restant env. 17.5% (env. 680'000.-/acompte sur 10 ans)
- Indemnité location (bail 12 ans => 1x1200.-/hectare)

Questions et remarques :

- GK informe l'assemblée que si la Bourgeoisie accepte le plan de location avec bail à 12 ans, c'est la commission d'estimation qui décidera des futurs locataires. CC répond que la Bourgeoisie et la Commune seront consultées.
- EK demande combien d'hectares sont concernés ? CC répond 56.
- DB demande qui ratifie les baux ? CC répond la commission d'estimation avec la Commune et la Bourgeoisie.

Au vote à main levée, l'assemblée préavise favorablement :

- **Par 7 OUI contre 3 NON et 1 abstention d'englober les terres communales dans le périmètre.**
- **Par 7 OUI et 4 abstention le crédit de financement de Fr. 292'000.00 pour le financement de la subvention communale de 7,5 % du devis total de l'avant-projet du remaniement parcellaire.**

4. Divers.

La parole n'est pas demandée.

La parole n'étant plus utilisée, le Président, Monsieur TD, lève l'assemblée à 19h55 devant 11 personnes bourgeoises.

AU NOM DE L'ASSEMBLEE BOURGEOISE

PRESIDENT

Thomas Dessarzin

SECRETAIRE

Alexandra Wingeier